

**Compte-rendu du Conseil d'Administration
de l'Aract Centre-Val de Loire
du 20 Novembre 2017**

Le 20 novembre 2017, les Administrateurs se sont réunis à l'Aract Centre-Val de Loire sur convocation du Président, à l'effet d'examiner l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 18 septembre 2017
- Orientations 2018 -2020
- Retour sur le rendez-vous avec les financeurs et perspectives financières
- COP 2 (présentation par Olivier MERIAUX de l'Anact)
- Questions diverses

Sont présents ou représentés :

Administrateurs titulaires :

Monsieur BIDET	CFDT
Monsieur COUTON	MEDEF
Monsieur DAVIET	CPME
Monsieur GONTARD	CFE-CGC
Monsieur HODIMONT	MEDEF représenté par Monsieur COUTON
Monsieur OUDIANE	MEDEF
Monsieur PELE	FO
Monsieur PERON	CGT
Monsieur ROSSIGNOL	CFTC

Administrateurs suppléants :

Monsieur ALLER	CFTC
Monsieur FRODEFOND	CFE-CGC
Monsieur GUINOISEAU	U2P ayant voix délibérative en l'absence du titulaire

Absents excusés :

Monsieur DUCEAU	CPME
Madame GHERISSI	MEDEF
Madame GUILLAUT	U2P
Monsieur JARRY	FO
Monsieur MEYNENT	MEDEF
Madame PAC	CFDT
Madame PETIT	MEDEF

Assistent également à la réunion :

Madame DELORME	Assistante de l'Aract Centre Val de Loire
Madame FREUNDLIEB	Directrice de l'Aract Centre Val de Loire

La moitié au moins des membres disposant du droit de vote dans chacun des collèges étant présents ou représentés, le Conseil peut valablement délibérer.

Approbation du PV du précédent CA

Le Président propose de procéder à l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 septembre 2017.

Aucune remarque ou modification n'étant apportée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Orientations 2018 -2020 (se reporter à la présentation jointe)

Madame FREUNDLIEB précise en préambule que des tendances lourdes vont impacter le travail. Le travail change parce que le monde change.

Aujourd'hui, deux tendances lourdes émergent :

- L'impact du numérique qui transforme le travail et son organisation (accroissement de la concurrence, modification de la notion de temps et de distance)
- L'évolution sociétale (intérêt de la « réalisation de soi », développement humain durable, vieillissement de la population, évolution législative).

Le travail est plus enrichissant, mais aussi plus complexe, d'où le requestionnement des organisations du travail. De nouveaux enjeux vont voir le jour pour l'Aract Centre-Val de Loire :

- Comment accompagner l'impact du numérique sur les conditions de travail ?
- Comment mettre en évidence l'impact des organisations du travail sur la performance ? Comment l'évaluer ?
- Comment allier performance et qualité de l'emploi ?
- Comment promouvoir la complémentarité d'actions des acteurs du territoire ?

Monsieur OUDIANE souligne que la notion d'employabilité est très importante. Entreprises et salariés vont devoir s'interroger sur leur employabilité respective. Monsieur PERON relève qu'il est nécessaire d'adapter la formation continue des « salariés permanents » d'autant que les repères collectifs diminuent. De plus, certaines entreprises font appel à un nombre conséquent d'intérimaires. Elles doivent également s'assurer de leur encadrement et donner à la hiérarchie des perspectives de formation.

La question des compétences et de leur gestion au regard de l'évolution du travail mériterait d'être davantage soulignée, elle nécessiterait de s'attarder sur la formation permanente. Il faudrait peut-être parler de « co-formation » entre l'entreprise et le salarié.

Madame FREUNDLIEB présente ensuite les orientations de l'association :

- Cible : TPE/PME principalement
- Missions :
 - Expérimenter,
 - animer pour capitaliser,
 - innover pour transférer.
- Objectifs :
 - Mettre en synergie la performance et la qualité du travail et de l'emploi,
 - Accompagner les transformations du travail à l'ère du numérique,
 - Aider à l'appropriation des nouveaux enjeux face au travail.
- Ambitions :
 - S'affirmer davantage comme référence/ensemblier en matière d'amélioration des conditions de travail en région,
 - Etre promoteur d'idées pour préparer les conditions de travail de demain.

Pour cela, l'Aract doit avoir des principes de contenu, de méthode, de production et de livrables dans une logique de transfert auprès des parties prenantes du travail.

Sur les principes de contenu tels que présentés, Monsieur OUDIANE relève que la notion de « comprendre le travail pour le transformer » n'est pas adaptée car l'Aract ne transforme pas. Il propose de reformuler comme suit : l'Aract accompagne la transformation, aide à la transformation, aide à l'évolution, accompagne l'évolution du travail. Parmi ces propositions, les Administrateurs retiennent la dernière : accompagne l'évolution du travail.

Sur le détail des principes de production, le Conseil d'Administration souhaite que le terme « livrable » soit remplacé par « service ».

La programmation se décline en 6 axes de travail :

- Qualité de vie au travail (QVT)
- Promotion de la santé au travail
- Transformation et numérique
- Egalité professionnelle et des chances
- Emploi de qualité et attractivité
- Dialogue social

dont 4 ressortent davantage dans les sollicitations actuelles des entreprises et des partenaires : QVT, Egalité professionnelle, numérique et dialogue social.

Ces 6 axes ont été présentés aux partenaires financeurs (Direccte et Conseil Régional) lors d'une réunion le 20 Octobre 2017 à laquelle assistaient également Président, Vice-Président et Directrice. Une prochaine réunion « technique » est prévue le 06 décembre 2018. Contrairement aux années précédentes, la programmation est aujourd'hui établie sur 2 ans (2018-2019). Des points trimestriels sur l'avancement de sa réalisation seront faits. L'évolution de la programmation a été débattue et il a été nécessaire de convaincre tout particulièrement les partenaires sur l'objectif des expérimentations. Le Conseil Régional a été plus spontané que la Direccte à souscrire à ce changement. Ayant confiance dans l'association, ils ont accepté une programmation à grands traits avec promesse de financement. Le Président souligne que la dotation financière annuelle de la Région, soit 200 000 euros, est acquise jusqu'en 2020. Ayant reçu la garantie du Conseil Régional, de bonnes chances que la Direccte suive à même hauteur budgétaire existant. Le Vice-Président précise que les partenaires financeurs ont également été intéressés par l'aspect transverse des différentes actions. Une présentation plus détaillée de la programmation sera faite lors du Comité d'Orientation de février 2018. La Directrice relève qu'il sera nécessaire, dans les mois qui viennent, de coordonner davantage les différentes parties prenantes dans le processus de programmation : Conseil d'Administration, Comité d'Orientation et Conférence des Financeurs. Le Président souhaite que la dénomination de cette dernière instance soit revue.

Concernant le budget de l'Aract, la Directrice informe les Administrateurs que les partenaires régionaux devraient maintenir leur subvention respective à la même hauteur que celle de l'an dernier (200 000 €). En revanche, celle de l'Anact devrait baisser. Il sera donc nécessaire de développer l'offre de service du réseau (GPS, dispositif d'appui au dialogue social, ...).

Enfin, Le Vice-Président informe le Conseil d'Administration du départ de Madame GARDIN de la Direccte. Elle serait remplacée par Monsieur MARCHAND.

COP 2 (Présentation par Olivier MERIAUX)

Monsieur MERIAUX rejoint la réunion par visioconférence.

En préambule, il informe les Administrateurs que les grands axes du COP 2 sont encore en cours de négociation. A ce jour, il y a peu d'évolutions par rapport à la trame initiale ; il s'agit davantage d'en affiner la formulation.

Dans sa version actuelle, le projet de COP 2 présente 3 axes :

- Axe programmatique : l'Anact, opérateur de l'Etat intervenant dans le champ de l'amélioration des conditions de travail et dans le cadre des différentes politiques publiques qui y sont associées,
- Axe institutionnel : consolider le positionnement spécifique de l'Anact dans sa mission de service public, afin de mieux toucher ses cibles et de renforcer son identité d'acteur de l'innovation publique,
- Axe pilotage : continuer à améliorer l'efficacité de l'Anact et du réseau Anact/Aract en poursuivant l'évolution engagée.

L'axe programmatique comporte 4 priorités :

- Mise en œuvre du PST 3 (2016-2020) : promotion du PST 3, qualité de vie au travail - usure professionnelle, animation du PST 3,
- Construction de nouveaux équilibres entre performance et qualité de vie au travail dans un contexte de transformation numérique, de transformation des relations de travail,
- Renforcement les enjeux conditions de travail et qualité de l'emploi,
- Mise en œuvre des actions du plan ministériel pour l'égalité professionnelle.

Madame FREUNDLIEB revient sur la 3^{ème} priorité. La question des compétences et de l'employabilité par rapport aux mutations et évolutions est importante. Il faudra que l'on s'interroge sur ce que l'on a à dire pour aider les structures (entreprises ou salariés) à valoriser cette question des compétences. Monsieur MERIAUX confirme que ce sujet est important. Un lien très étroit existe entre performance et développement des compétences. Cette dimension devrait être plus visible dans les prochaines versions du COP en cours de discussion.

 CC

L'axe institutionnel est composé de 3 priorités :

- Consolidation de la mission de service public de l'Anact,
- Amélioration du ciblage de l'Anact vers les TPE-PME en faisant porter l'effort sur les entreprises et les secteurs qui concentrent les besoins,
- Renforcement de l'identité et du positionnement de l'Anact comme vecteur de l'innovation publique sur le champ des conditions de travail.

L'axe pilotage présente 3 priorités :

- Poursuite de la mutualisation et de l'optimisation des moyens du réseau Anact/Aract, en veillant à la qualité de vie au travail et en associant l'ensemble des parties prenantes (mobiliser les outils de formation et le dialogue social),
- Transformation numérique du réseau,
- Développement des pratiques d'évaluation et optimisation de la gestion interne et la maîtrise des risques.

Monsieur MERIAUX précise que le changement des outils numériques nécessite un certain budget. Une étude de faisabilité sera effectuée courant 2018 pour un éventuel changement de l'outil SARA « Suivi de l'Activité du Réseau Anact » courant 2019.

Débats :

Les Administrateurs relèvent que le COP 2 présente, au premier niveau, la contractualisation entre la DGT et l'Anact. Ils appellent à la vigilance car il est primordial que les partenaires territoriaux (Directe et Conseil Régional) puissent également y trouver leurs intérêts respectifs.

En ce qui concerne l'appui à l'évolution des instances représentatives du personnel, plusieurs contributions du réseaux pourraient être envisagées : formation auprès des représentants du personnel et des directions, accompagnements dans la négociation d'accords sur le dialogue social, ... Monsieur MERIAUX informe les Administrateurs que ces sujets devraient être clarifiés dès la semaine prochaine. Le Président souligne que ces actions sont à la limite de l'objet de l'association.

Sur la priorité « poursuite de la mutualisation », le Président relève que, lors de la réunion de juin 2017 sur le sujet en présence des gouvernances, une confusion existait selon les intervenants qui parlaient indifféremment de fusion, de mutualisation, de centralisation. Un travail d'harmonisation est primordial. Monsieur MERIAUX indique que 4 ateliers ont eu lieu courant octobre 2017 dans le réseau. Ces derniers vont permettre d'établir des scénarios qui seront débattus début décembre 2017 entre l'Anact et les Directeurs/Directrices des Aract. Une nouvelle journée des gouvernances sera organisée fin février 2018. Elle devrait permettre d'engager rapidement les scénarios.

Un point de veille concernant les petites Aract est demandé.

Le Conseil d'Administration remercie Monsieur MERIAUX pour son intervention.

Questions diverses :

20 ans de l'Aract Centre-Val de Loire :

Créée en octobre 1998, l'association aura 20 ans l'an prochain. La Directrice propose d'organiser un événement à cette occasion.

Pistes évoquées lors des échanges

- Objectif : Manifestation pour renforcer la notoriété de l'association.
- Format : Organiser en matinée un temps de travail avec d'autres instances d'organisations paritaires. Dans ce cas, la création d'un groupe de travail avec des Administrateurs sur l'animation de cette matinée sera nécessaire. L'après-midi serait plus ouverte et ludique afin de faire travailler autrement entreprises et partenaires.
- Développement d'un jeu sur les conditions de travail dans l'esprit « escape game » et le tester le jour J.
- Recherche d'un sponsor éventuel (mutuelle, ...).
- Evocation d'un titre pour la manifestation : « 20 ans, dans l'air du temps ».

Le Conseil d'Administration donne son accord pour la finalisation de la réflexion et l'élaboration d'un dossier pour validation définitive. Une provision sera faite à cet effet après chiffrage. Elle sera soumise à l'approbation du prochain Conseil.

Les rencontres de l'Aract :

- 06 décembre 2017 : « Dessine-moi le travail ». Après des ateliers dédiés « Jeunes » puis « Acteurs d'entreprise », une dernière session réunira l'ensemble au CFA de Tours Nord de 16 H 00 à 18 H 00. Elle permettra de confronter les visions émises lors des réunions respectives précédentes.
- 07 décembre 2017 : Webinaire « la qualité de vie au travail dans les entreprises du secteur agro-alimentaire » de 10 H 30 à 10 H 45.
- 07 décembre 2017 : « Prévention de l'usure psychique au travail, par où commencer ? » de 9 H 30 à 13 H 30 à Blois.
- 14 décembre 2017 : « Ambassadeurs Qualité de vie au travail » de 8 H 45 à 11 H 00 à Montargis.

En ce qui concerne la notoriété de l'Aract, la Directrice informe le Conseil d'Administration que 4 articles sont parus dans la presse régionale au cours des 2 derniers mois. Ils seront diffusés aux Administrateurs par mail.

Formation des Administrateurs Aract

Isabelle FREUNDLIEB contacte à nouveau l'Anact pour étudier la possibilité de dispenser cette formation en Région Centre-Val de Loire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 H 30.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Vice-Président.

Prochaines réunions statutaires 2018

Comité d'orientation :

- 05, ou 09, ou 13 février 2018 (dates en option) lieu défini ultérieurement

Conseils d'Administration :

- 29 janvier 2018 – 14 H 30 dans les locaux de l'Aract
- 19 mars 2018 – 14 H 30 dans les locaux de l'Aract
- 16 avril 2018 – 15 H 15 dans les locaux de l'Aract
-

Assemblée Générale :

- 16 avril 2018 – 14 H 30 dans les locaux de l'Aract

